

## Liste des postes ULIS vacants au 01/09/2024

RNE	Type	Etablissement	Commune	Observation
0240039M	LP	PORTE D AQUITAINE	THIVIERS	
0240106K	CLG	OLYMPE DE GOUGES	VELINES	
0240650B	CLG	ARTHUR RIMBAUD	ST ASTIER	
0240927C	CLG	YVON DELBOS	MONTIGNAC	
0240996C	CLG	JACQUES PREVERT	BERGERAC	
0330011H	LP	GISELE HALIMI	BAZAS	complément au LP SUD GIRONDE LANGON
0330018R	LP	LEONARD DE VINCI	BLANQUEFORT	
0330059K	CLG	ANATOLE FRANCE	CADILLAC	
0330065S	CLG	MONSEJOUR	BORDEAUX	
0330083L	CLG	JULES FERRY	LANGON	
0330084M	CLG	TOULOUSE LAUTREC	LANGON	
0330100E	CLG	ELEONORE DE PROVENCE	MONSEGUR	
0330103H	CLG	PIERRE DE BELLEYME	PAUILLAC	
0330113U	CLG	JEAN MONNET	ST CIERS SUR GIRONDE	
0330114V	LP	PAUL BROCA	STE FOY LA GRANDE	
0330132P	CLG	PONT DE LA MAYE	VILLENAVE D ORNON	
0330138W	CLG	JEAN AVIOTTE	GUITRES	
0331433D	CLG	PIERRE MARTIN	RAUZAN	
0331617D	CLG	CLAUDE MASSE	AMBARES ET LAGRAVE	
0331621H	CLG	HENRI DE NAVARRE	COUTRAS	
0331662C	CLG	ALAIN FOURNIER	BORDEAUX	
0331752A	CLG	MARCELIN BERTHELOT	BEGLES	
0331758G	CLG	NOES	PESSAC	
0332248P	CLG	PAUL ESQUINANCE	LA REOLE	
0332341R	CLG	JACQUES PREVERT	BOURG SUR GIRONDE	
0332347X	CLG	SEBASTIEN VAUBAN	BLAYE	
0332723F	CLG	EMILE DURKHEIM	PEUJARD	
0332743C	CLG	ALIENOR D AQUITAINE	MARTIGNAS SUR JALLE	
0333274E	CLG	ROSA BONHEUR	BRUGES	
0333528F	CLG		SAINTE-SELVE	
0400012W	CLG	VAL D ADOUR	GRENADE SUR L ADOUR	
0400014Y	CLG	FELIX ARNAUDIN	LABOUHEYRE	
0400020E	LP	ROBERT WLERICK	MONT DE MARSAN	
0400025K	CLG	RENE SOUBAIGNE	MUGRON	
0400038Z	CLG	CAP DE GASCOGNE	ST SEVER	
0400039A	CLG	JEAN-CLAUDE SESCOUSSE	ST VINCENT DE TYROSSE	
0400090F	CLG	GASTON CRAMPE	AIRE SUR L ADOUR	
0400093J	CLG	H. COGNAMIGLIO	MORCENX	
0400094K	EREA	NICOLAS BREMONTIER	ST PIERRE DU MONT	
0400103V	CLG	LUBET BARBON	ST PIERRE DU MONT	
0400728Z	CLG	F. MITTERRAND	SOUSTONS	
0400774Z	CLG	CEL LE GAUCHER	MONT DE MARSAN	
0400774Z	CLG	CEL LE GAUCHER	MONT DE MARSAN	
0470008D	CLG	PAUL DANGLA	AGEN	
0470043S	CLG	DANIEL CASTAING	LE MAS D AGENAIS	
0470102F	CLG	PAUL FROMENT	STE LIVRADE SUR LOT	
0470103G	CLG	JEAN MOULIN	MARMANDE	
0470733S	CLG		MARMANDE	
0470782V	LP	JEAN MONNET	FOULAYRONNES	
0640012R	SEP	LPO LOUIS DE FOIX	BAYONNE	
0640231D	CLG	JEAN MOULIN	ARTIX	

## Enseignant-coordonnateur en Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire(ULIS) en Collège Rentrée scolaire 2024

### Implantation des postes :

### Caractéristiques du poste :

Placé sous l'autorité fonctionnelle du chef d'établissement, le coordonnateur d'ULIS exerce les missions définies par les circulaires n° 2015-129 du 21-8-2015 et 2016-186 du 30-11-2016.

### Caractéristiques de l'ULIS en collège :

**L'ULIS en collège est un dispositif** qui, sur décision de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), accompagne les élèves dans le cadre de leur projet personnalisé de scolarisation (PPS). L'ULIS est organisée pour **rendre accessibles tous les enseignements dispensés au collège.**

### Missions de l'enseignant coordonnateur :

#### Organisation de l'ULIS en lien avec le projet d'établissement

- Concevoir et mettre en œuvre l'emploi du temps de chaque élève en conformité avec les indications portées par le Projet personnalisé de scolarisation (PPS)
- Gérer l'ensemble des actions de regroupements et assurer les enseignements visant à développer ou à consolider certains apprentissages tels que prévus par les projets individuels de chaque élève.
- Participer aux Equipe de Suivi de la Scolarisation (ESS) en lien avec l'enseignant référent
- Mettre en place les adaptations et aménagements nécessaires
- Veiller, en lien avec le Conseiller principal d'éducation (CPE) à la participation des élèves de l'ULIS aux activités éducatives culturelles et sportives et à leur pleine participation aux projets de l'établissement.
- Planifier les réunions régulières avec les familles
- Définir le rôle de l'Accompagnant des Elèves en Situation de handicap (AESH) du dispositif
- Assurer le lien avec les familles, les professionnels des établissements et services médico-sociaux ou de santé amenés à accompagner les jeunes
- Organiser les réunions de concertation en interne avec l'équipe pédagogique afin d'envisager et d'évaluer l'accueil de ses élèves en classes ordinaires, en fonction du projet et des potentialités de chacun

#### Validation des compétences du socle commun et suivi du projet personnalisé de scolarisation

- Travailler en collaboration avec les équipes pédagogiques en tant que personne - ressource spécialiste de l'adaptation des situations d'apprentissage aux situation de handicap
- Porter une attention particulière à la délivrance des attestations
- Contribuer à l'acquisition d'un diplôme attestant d'un niveau de formation générale (CFG, DNB ou attestations de compétences)
- S'assurer que les élèves bénéficient tous des dispositifs de droit commun en matière d'éducation à l'orientation et d'un accompagnement personnalisé.

**Compétences et connaissances attendues :**

- Connaissances actualisées de l'environnement réglementaire et institutionnel concernant l'école inclusive ainsi que les aides spécifiques et l'accompagnement éducatif des élèves en situation de handicap
- Avoir une expérience des élèves en situation de handicap présentant de grandes difficultés cognitives
- Avoir une expérience ou une connaissance confirmée du travail en partenariat avec les services d'éducation ou de soin, les personnels médicaux ou para médicaux.
- Avoir une bonne connaissance des parcours d'orientation et des poursuites d'études
- Etre capable de travailler au sein d'une équipe en qualité de personne ressource et de conseiller ses pairs

Confidentialité et devoir de réserve sont importants.

**Qualifications requises :**

L'appel à candidature concerne les enseignants du second degré (PLP et PLC) ainsi que les enseignants du premier degré titulaires :

- du 2CA-SH ou du CAPASH
- du CAPPEI

Un candidat non spécialisé s'engagerait à suivre la formation CAPPEI

**Conditions d'exercice :**

- Pour un professeur de collège : temps de service de 18 heures d'enseignement en ULIS
- Pour un professeur des écoles : temps de service de 21 heures.

Rappel : ce poste ne peut être couvert que par des enseignants exerçant à temps plein.

Un rapport d'activité annuel (élément constitutif de l'évaluation du fonctionnement de l'ULIS) sera rédigé sous l'autorité du chef d'établissement et sera transmis aux inspecteurs ASH et disciplinaires selon le statut de l'enseignant.

**Candidature et procédure de recrutement :**

Les candidats qui souhaitent postuler doivent adresser un courrier de motivation, sous couvert de leur supérieur hiérarchique, accompagné d'un Curriculum Vitae à

Monsieur Lafont Jean-François  
Conseiller Technique "élèves en situation de handicap" (CT-ASH)  
05 57 57 38 46 – 06 16 79 24 56  
Jean-Francois.Lafont@ac-bordeaux.fr

L'enseignant est affecté à titre provisoire pour l'année 2024/2025.

## **Enseignant-coordonnateur en Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire(ULIS) en Lycée Rentrée scolaire 2024**

### Implantation des postes :

### Caractéristiques du poste :

Placé sous l'autorité fonctionnelle du chef d'établissement, le coordonnateur d'ULIS exerce les missions définies par les circulaires n° 2015-129 du 21-8-2015 et 2016-186 du 30-11-2016.

### Caractéristiques de l'ULIS en Lycée :

**L'ULIS en lycée est un dispositif** qui accompagne des adolescents sur décision de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) dans le cadre de leur projet personnalisé de scolarisation (PPS). L'ULIS en lycée professionnel (LP) est organisé pour rendre accessibles aux élèves en situation de handicap les formations qui y sont dispensées. C'est un dispositif d'inclusion, fondé sur l'alternance modulée de temps dans leur formation d'affectation, de regroupements pédagogiques avec le coordonnateur, de périodes de formation dans le milieu professionnel.

### Missions de l'enseignant coordonnateur :

- Concevoir et mettre en œuvre l'emploi du temps de chaque élève en conformité avec celui de la formation d'affectation et des indications portées par le Projet personnalisé de scolarisation (PPS)
- Gérer l'ensemble des actions de regroupements et assurer les enseignements visant à développer ou à consolider certains apprentissages tels que prévus par les projets individuels de formation générale et/ou professionnelle de chacun des élèves.
- Participer aux Equipe de Suivi de la Scolarisation (ESS) en lien avec l'enseignant référent
- Veiller à la mise en place et au suivi des adaptations et aménagements en classe d'inclusion, voire en entreprise
- Veiller, en lien avec le Conseiller principal d'éducation (CPE) à la participation des élèves de l'ULIS aux activités éducatives culturelles et sportives et à leur pleine participation aux projets de l'établissement.
- Planifier les réunions régulières avec les familles
- Assurer le lien avec les référents d'insertion professionnelle de la maison départementale des personnes handicapées, de l'université...
- Définir le rôle de l'Accompagnant (AESH) au sein de l'ULIS

### Compétences et connaissances attendues :

- Connaissances actualisées de l'environnement réglementaire et institutionnel concernant l'école inclusive ainsi que les aides spécifiques et l'accompagnement éducatif des élèves en situation de handicap
- Bonnes connaissances de la voie professionnelle en LP, des parcours de formation et des études
- Capacité d'écoute, qualités relationnelles et aptitude à communiquer
- Capacité à travailler au sein d'une équipe et à conseiller en qualité de personne ressource

### Qualifications requises :

L'appel à candidature concerne les enseignants du second degré (PLP et PLC) ainsi que les enseignants du premier degré titulaires :

- du 2CA-SH ou du CAPASH
- du CAPPEI

Un candidat non spécialisé s'engagerait à suivre la formation CAPPEI

### Conditions d'exercice :

- Pour un professeur de Lycée : temps de service de 18 heures d'enseignement en ULIS
- Pour un professeur des écoles : temps de service de 21 heures.

Rappel : ce poste ne peut être couvert que par des enseignants exerçant à temps plein.

Un rapport d'activité annuel (élément constitutif de l'évaluation du fonctionnement de l'ULIS) sera rédigé sous l'autorité du chef d'établissement et sera transmis aux inspecteurs ASH et disciplinaires selon le statut de l'enseignant.

**Candidature et procédure de recrutement :**

Les candidats qui souhaitent postuler doivent adresser un courrier de motivation, sous couvert de leur supérieur hiérarchique, accompagné d'un Curriculum Vitae à

Monsieur Lafont Jean-François  
Conseiller Technique "élèves en situation de handicap" (CT-ASH)  
05 57 57 38 46 – 06 16 79 24 56  
Jean-Francois.Lafont@ac-bordeaux.fr

L'enseignant est affecté à titre provisoire pour l'année 2024/2025